

RENOVATION ÉNERGETIQUE DU PARC PRIVÉ DE LOGEMENTS DE GIVORS

ACTION N°1 : AIDE A L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR ET OPTIMISATION DE LA VENTILATION



Présentation générale de l'action

Définition : objectifs et enjeux	<p>Mieux isoler les immeubles d'habitation et assurer un niveau de ventilation en adéquation avec l'isolation. Déclencher des démarches de rénovation énergétique dans les copropriétés, monopropriétés. Intervenir auprès des immeubles sous injonctions de façades et/ou immeubles volontaires pour réaliser une ITE de préférence avec des matériaux «durables».</p>
Cible et échelle d'intervention	<p>Immeuble de logements collectifs : monopropriétés ou copropriétés. Les immeubles d'habitation sous injonction de façade et ceux volontaires (hors secteurs injonctions).</p>
Périmètre	<p>Sur toute la Ville (Périmètre communal) avec une bonification sur le secteur ensemble reconstruction après-guerre identifié sur le plan ci-dessous (immeuble en gras) :</p>

Durée	2025 et +
Potentiel	Immeubles ne pouvant pas mobiliser les subventions liées aux actions 2) ou exemplaire du dispositif Ecoréno'v de la Métropole de Lyon (fiche action 3),

Contenu de l'action

Contenu	Information sur les bénéfices de l'ITE et de la ventilation (confort, économie, valorisation) puis proposition d'une aide financière aux travaux d'ITE au copropriété et monopropriété . Subvention sur travaux, versée au syndicat de copropriétaires ou au monopropriétaire.										
Type d'aide financière	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Immeuble collectif de moins de 40 lots principaux (L) :</th> <th>Immeuble collectif de 40 lots principaux (L) et plus :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">CALCUL DE BASE (en Euros)</td> </tr> <tr> <td>500 x L</td> <td>(50 x L) + 9000 x (3 - 40/L)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">BONIFICATION (en Euros) dans le secteur: <i>ensemble reconstruction après-guerre</i> défini sur la carte ci-dessus</td> </tr> <tr> <td>750 x L</td> <td>(75 x L) + 13 500 x (3 - 40/L)</td> </tr> </tbody> </table>	Immeuble collectif de moins de 40 lots principaux (L) :	Immeuble collectif de 40 lots principaux (L) et plus :	CALCUL DE BASE (en Euros)		500 x L	(50 x L) + 9000 x (3 - 40/L)	BONIFICATION (en Euros) dans le secteur: <i>ensemble reconstruction après-guerre</i> défini sur la carte ci-dessus		750 x L	(75 x L) + 13 500 x (3 - 40/L)
Immeuble collectif de moins de 40 lots principaux (L) :	Immeuble collectif de 40 lots principaux (L) et plus :										
CALCUL DE BASE (en Euros)											
500 x L	(50 x L) + 9000 x (3 - 40/L)										
BONIFICATION (en Euros) dans le secteur: <i>ensemble reconstruction après-guerre</i> défini sur la carte ci-dessus											
750 x L	(75 x L) + 13 500 x (3 - 40/L)										
Performance à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> • ITE au minimum d'une façade courante et des façades borgnes, • Résistance thermique du matériau isolant posé (R) \geq valeur de référence associée à Ma Prime Renov • Travaux d'installation ou d'optimisation de la ventilation (sauf si la ventilation est jugée suffisante, la performance de ventilation sera alors justifiée par un professionnel) • Dans le secteur de bonification <i>ensemble reconstruction après-guerre</i> défini sur la carte fiche action 1, la subvention ne pourra être versée que si les travaux respectent les prescriptions de la charte façade du CAUE et font l'objet d'une autorisation d'urbanisme préalablement autorisée. 										
Compatibilité et complémentarité des aides	<p>Compatible avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aides individuelles de l'Anah et les aides individuelles de la Métropole aux propriétaires occupants modestes et très modestes (si au moins 35% d'économie d'énergie) • La valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ). <p>Incompatible avec les aides aux travaux de niveau volontaire (action 2) ou très performant de la Ville de Givors (action 3).</p>										
Conditions de réussite (moyens à mettre en œuvre)	<p>Implication forte des services de la Ville (communication, urbanisme, habitat), pour réaliser et faire passer la communication, pour présenter l'aide, l'inclure dans les relances d'injonction (et/ou pour les autres demandes avec ITE) et faire vivre un circuit de fonctionnement et de validation. Lien avec le CAUE et l'ABF pour les questions patrimoniales.</p> <p>Apport d'une information technique fiable pour une meilleure aide à la décision. Accompagnement des immeubles tout au long du projet.</p>										